

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section Soins Médicaux et de Réadaptation

Avis n°2025-1 du 17 avril 2025 sur les principes de gestion de la dotation populationnelle

Lors de sa réunion du 17 avril 2025, le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Soins Médicaux et de Réadaptation pour statuer sur les principes de gestion de la dotation populationnelle.

L'ARS propose de gérer la dotation populationnelle sur la base des principes suivants :

- 1) La DP est **un facteur « stabilisateur »** :
 - Pas d'action de recalibrage de la dotation populationnelle actuelle (sauf fermeture de lits pérenne)
- 2) Constitution d'une **enveloppe en cohérence avec l'objectif d'équilibrage de l'offre de soins** possible grâce :
 - Aux mesures nouvelles des circulaires budgétaires nationales (issues de la sous-dotation régionale) et,
 - A la prise en compte des fermetures pérennes
- 3) Cette enveloppe sera allouée en intégrant les problématiques suivantes :
 - Nouveaux établissements et recours régional
 - Précarité
 - Rééquilibrage territorial

Ces principes sont acceptés à la majorité des membres votants présents (7 pour et 2 contre).

Le président
Vincent PEGEOT